

# *Rapport d'activités exhaustif*

*Service Collecte et valorisation des déchets*

# Introduction

**Depuis le décret du 11 mai 2000, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter tous les ans devant l'assemblée délibérante un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets".**

**Un nouveau décret paru le 30 décembre 2015, pris en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, met à jour un certain nombre d'indicateurs qui doivent figurer dans ce rapport.**

**Ce document est public.**

**Cette obligation légale donne à Morlaix Communauté l'opportunité de communiquer sur son programme prévention, collecte, tri, traitement et valorisation des déchets auprès des élus et de la population permettant ainsi de :**

- **donner de la lisibilité sur les filières de collecte et de traitement des déchets,**
- **faire le point sur les services aux habitants et sur les résultats des collectes,**
- **mettre en évidence les dispositifs de réduction de déchets en place sur le territoire.**

Déchèterie de Plougonven réhabilitée en 2021



Permanence de remise des bacs jaunes à Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner



Affiche du lancement du défi



# Sommaire

<b>1. Les indicateurs techniques</b> .....	71
<b>1 - Le territoire, son service "collecte et valorisation des déchets" et son organisation</b> .....	71
<b>11 - La collecte des déchets ménagers et assimilés</b> .....	71
A - La gestion courante.....	71
B - L'organisation spécifique de la gestion estivale.....	73
<b>111 - Les déchèteries et aires de dépôts de déchets verts</b> .....	73
A - L'accueil des particuliers.....	74
B - L'accueil des professionnels.....	74
<b>11V - Le traitement des déchets ménagers et assimilés</b> .....	74
<b>1V - Les tonnages des déchets ménagers et assimilés</b> .....	76
A - Les ordures ménagères résiduelles (OMR).....	76
B - La collecte sélective.....	76
C - Le verre.....	77
D - La collecte des cartons des commerçants.....	77
E - Les déchets collectés en déchèterie, sur les aires de déchets verts et à la ressourcerie.....	78
F - Les déchets collectés par des partenaires extérieurs (hors déchèteries).....	78
G - Synthèse des tonnages traités.....	79
<b>1VI - La communication</b> .....	80
A - La communication sur des secteurs déterminés.....	80
B - La sensibilisation du public scolaire.....	80
C - La sensibilisation des vacanciers : opération "Le tri en vacances".....	81
D - Les affichages spécifiques.....	81
E - Les permanences de remises des bacs jaunes.....	81
F - Les visites du centre de tri.....	81
G - Les animations liées à la prévention des déchets.....	82
H - Le numéro vert.....	82
I - Le site internet et le réseau social Facebook.....	82
<b>1VII - Les contrôles qualité sur les points de collecte des déchets</b> .....	82
A - Mode opératoire sur les aires grillagées.....	82
B - Quelques chiffres.....	82
C - Affichage sur les aires grillagées.....	83
D - Contrôle des bacs jaunes de La Boissière à Morlaix.....	83
<b>1VII1 - La prévention des déchets</b> .....	83
A - Les principales actions en 2021.....	84
B - Les grands indicateurs de la politique de prévention des déchets de la collectivité.....	86
C - Le budget.....	86
<b>1IX - Les évolutions à venir</b> .....	87
<b>2. Les indicateurs financiers</b> .....	87
<b>1 - Les investissements</b> .....	87
<b>11 - Le fonctionnement</b> .....	87
A - Les dépenses.....	87
B - Les recettes.....	87
<b>111 - Le mécanisme de financement du service public de gestion des déchets</b> .....	88
A - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	88
B - La Redevance Spéciale.....	88
<b>11V - Les marchés publics conclus</b> .....	88
<b>3. Les partenaires</b> .....	89
<b>4. L'action marquante du service en 2021</b> .....	89
<b>5. Le synoptique 2021</b> .....	91

# 1. Les indicateurs techniques

## 1 - Le territoire, son service "collecte et valorisation des déchets" et son organisation

Morlaix Communauté exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La collecte est assurée en régie (moyens humains et matériels propres à Morlaix Communauté) et le traitement par la Société de TRAitement et de VALorisation des déchets (Sotraval) regroupant les 9 EPCI du Nord-Finistère, ainsi que par différentes entreprises via des marchés publics.

Le service "collecte et valorisation des déchets" (SCVD) comprend 67,5 agents :

	Effectifs en Équivalent Temps Plein	
	Agents	Encadrants
Responsable de service et adjointe	-	2
Collecte	32,5	3
Déchèteries et Équipe Technique Polyvalente <sup>(1)</sup>	15	2
Pré-collecte <sup>(4)</sup>	3	
Garage	1	1
Tri	2 <sup>(2)</sup>	1
Prévention	1 <sup>(3)</sup>	1
Administratifs	2	1
<b>Total</b>	<b>67,5</b>	

(1) Équipe Technique Polyvalente = constituée d'agents en reclassement et de remplaçants de déchèterie, en charge de l'exécution des tâches suivantes : débroussaillage autour des aires grillagées, tontes et débroussaillage sur les déchèteries et autres sites, petites réparations diverses en déchèterie, manutentions ponctuelles diverses pour les autres services de Morlaix Communauté, remplacements ponctuels en déchèterie.

(2) Ambassadeurs du tri. (3) Ambassadeur Prévention.

(4) Équipe dédiée à l'entretien préventif et curatif des équipements de collecte.

En complément, le service fait régulièrement appel à des contractuels ou des emplois saisonniers, à hauteur de 9,4 Équivalents Temps Plein pour la collecte et de 5 Équivalents Temps Plein pour les déchèteries, pour remplacer principalement les agents en formation, en arrêt maladie et en congés.

## 11 - La collecte des déchets ménagers et assimilés

Selon les communes et les types d'habitat, la collecte des déchets est effectuée de la manière suivante :

Types de flux collectés	Modes de collectes	
	Collecte individuelle (en porte-à-porte)	Collecte collective (en regroupement)
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles	Bacs roulants individuels	Bacs roulants de regroupement, conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés
EMR : Emballages Ménagères Recyclables et les papiers	Sacs jaunes Bacs jaunes (principalement professionnels : sous conditions)	Aires grillagées à sacs jaunes, conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés
Verre	-	Conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés

Le règlement de collecte précise les conditions et les limites de prise en charge des déchets et assimilés par le service public de gestion des déchets (type de déchets acceptés...).

La fréquence de collecte est majoritairement d'1 fois/semaine : cette dernière augmente sur le secteur urbain. Sur des zones liées à des expérimentations de collecte, la fréquence est abaissée.

Cette fréquence est également ponctuellement augmentée dans les zones littorales en période estivale et pour certains professionnels soumis à la redevance spéciale (voir B - La gestion estivale).

En cas de non respect du règlement et en référence à l'article 9 de ce même règlement en fonction des cas de figure rencontrés, les sanctions relèvent soit de la compétence de chaque commune en application du pouvoir administratif général de police du maire, soit de la compétence de Morlaix Communauté en application du pouvoir de police administratif spécial du président.

## A - La gestion courante

### A - 1 - Les véhicules du service

Dénomination	Nombre
Camions benne de 19 T d'un volume de 14 m <sup>3</sup>	4
Camions benne de 26 T d'un volume de 20 m <sup>3</sup>	3
Camions grue	3
Camions benne de 26 T à chargement latéral	2
Camion de 19 T, d'un volume de 18 m <sup>3</sup> à chargement arrière	1
Iveco movi-benne de 6,5 T	1
Véhicules légers et utilitaires	21



### A - 2 - Les équipements de collecte pour les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les règles d'attribution majoritaires des différents contenants sont les suivantes :

Types de contenants Nombre	Typologie d'usagers
Bacs 120 litres	Foyer de 1 à 3 personnes
Bacs 240 litres	Foyer de 4 personnes et +
Bacs de 340 à 750 litres	Immeubles, collectifs, villages, commerces, administrations, autres activités professionnelles, associations
Conteneurs enterrés et semi-enterrés de 5 m <sup>3</sup> (172) Conteneurs aériens de 3 à 4 m <sup>3</sup> (81)	Usagers résidents dans les secteurs d'habitat dense, d'habitat vertical ou en zone à forte fréquentation touristique*

\* Locquénolé (sur l'ensemble de la commune). Uniquement en place dans certaines secteurs pour les communes suivantes : Carantec, Garlan, Henvic, Lanmeur, Morlaix, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Martin-des-Champs, Locquirec (uniquement dans les campings).

Sur certains secteurs spécifiques, la mise en place de conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés est la plus appropriée.

Ces derniers permettent d'optimiser les collectes (ajustement des fréquences de collecte en fonction du taux de remplissage) et visent à une meilleure maîtrise des coûts.



Selon les communes, les OMR sont collectées de la façon suivante :

Commune	Type(s) de collecte(s)
Botsorhel	Collective
Carantec	Individuelle et collective
Garlan	Collective
Guerlesquin	Individuelle et collective
Guimaëc	Collective
Henvic	Individuelle et collective
Lannéanou	Collective
Lanmeur	Collective
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Collective
Le Ponthou	Individuelle et collective
Locquéolé	Collective
Locquirec	Collective
Morlaix	Individuelle et collective
Pleyber-Christ	Collective
Plouégat-Guerrand	Collective
Plouégat-Moysan	Collective
Plouezoc'h	Collective
Plougasnou	Collective
Plougonven	Individuelle et collective
Plouigneau	Collective
Plounéour-Ménez	Individuelle et collective
Plourin-lès-Morlaix	Individuelle et collective
Saint-Jean-du-Doigt	Collective
Saint-Martin-des-Champs	Individuelle et collective
Sainte-Sève	Individuelle et collective
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	Individuelle et collective
Taulé	Individuelle et collective

Le personnel du service réalise :

- la distribution des bacs,
- l'entretien courant des équipements de collecte (changement de roues, graissage, réparation de couvercles et mécanismes, hygiène et lavage des bacs collectifs...).

Lors d'événements, des conventions ponctuelles régissent la mise à disposition de bacs roulants, ou à titre exceptionnel de conteneurs aériens, pour la collecte des déchets (fêtes, manifestations sportives...). Toute demande est adressée au service "collecte et valorisation des déchets" par la mairie de l'événement.

### A - 3 - Les équipements de collecte pour les emballages ménagers recyclables (EMR) et papiers appelés aussi "la collecte sélective"

Les EMR et papiers sont composés de :



- briques alimentaires,



- bouteilles plastiques transparentes, opaques et de couleur, pots, barquettes, films plastiques,



- papiers, journaux, magazines,



- petits aluminiums, boîtes de conserve, canettes, aérosols,



- cartonnettes.

Selon les secteurs, ces déchets sont collectés par trois moyens mis à disposition des usagers : sacs jaunes, bacs jaunes et conteneurs aériens ou enterrés à opercule.

#### Sacs jaunes

Les mairies (sauf Morlaix) et l'accueil du Pôle Environnement sont les points de retrait des sacs jaunes pour les usagers, particuliers comme professionnels.

Selon les secteurs, les sacs jaunes sont collectés :

- dans les aires grillagées : environ 2 500 aires grillagées qui sont, pour le plus grand nombre, positionnées dans les zones rurales (bourg et campagne),
- en points de regroupement, les habitants concernés déposent alors leurs sacs jaunes avant la collecte sur un point déterminé par le service,
- en porte-à-porte.

#### Bacs jaunes

Ces bacs à couvercle jaune sont réservés aux non-ménages (professionnels, administrations...) payant une redevance spéciale, pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles.

Des bacs jaunes individuels ont par ailleurs été attribués aux foyers d'un secteur pavillonnaire de Morlaix (La Boissière) dans le cadre de l'expérimentation menée en 2018 et liée à la fin du sac jaune.

Certains secteurs de Plougasnou sont équipés également de bacs jaunes collectifs à opercule suite à l'expérimentation menée en 2019.

#### Conteneurs aériens ou enterrés à opercule

Sur certains secteurs spécifiques, la mise en place de conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés est la plus appropriée.

Ces derniers permettent d'optimiser les collectes (ajustement des fréquences de collecte en fonction du taux de remplissage) et visent à une meilleure maîtrise des coûts.

Ces équipements de pré-collecte sont aujourd'hui réservés aux secteurs d'habitat dense, et à l'habitat vertical ou en zone à forte fréquentation touristique.

Les dépôts se font en vrac et, dans ce cas, Morlaix Communauté met à disposition des usagers un sac cabas réutilisable, en remplacement des sacs jaunes qui ne sont plus distribués dans ces zones.



**En résumé**, les règles d'attribution des différents contenants sont les suivantes :

Types de contenants existants et nombre	Typologie d'usagers
Sacs jaunes	Résidents
Bacs 240 à 750 litres	- Professionnels et établissements publics s'acquittant d'une redevance spéciale - Résidents des 2 zones expérimentales (La Boissière Morlaix et Plougasnou)
Conteneurs enterrés et semi-enterrés de 5 m <sup>3</sup> (163)	Résidents dans les secteurs d'habitat dense, d'habitat vertical ou en zone à forte fréquentation touristique*
Conteneur aériens de 4 à 5 m <sup>3</sup> (88)	

\* Carantec, Garlan, Henvic, Lanmeur, Locquéholé, Locquirec (uniquement campings), Morlaix, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Martin-des-Champs.

#### A - 4 - Les équipements de collecte pour le verre

Le verre est collecté dans les conteneurs aériens ou enterrés ou semi-enterrés, qui sont mis à disposition des habitants sur la voie publique et en déchèterie.

Types de contenants	Nombre
Conteneurs enterrés et semi-enterrés de 4 m <sup>3</sup>	69
Conteneur aériens de 3 à 4 m <sup>3</sup>	189



La géolocalisation des conteneurs à verre est accessible sur le site de Morlaix Communauté via une carte interactive en service depuis janvier 2020 : <https://carto.agglo.morlaix.fr>.



#### B - L'organisation spécifique de la gestion estivale

Du 11 juillet au 29 août, le service s'étoffe afin de répondre à l'augmentation de population, notamment sur la frange littorale :

Secteurs concernés	Carantec (littoral, rues étroites, campings) Plougasnou (campings) Locquirec (littoral, campings) Saint-Jean-du-Doigt (bourg, camping) Plouezoch (camping) - Dourduff
Moyens humains supplémentaires	1 saisonnier
Déchets concernés	OMR, EMR + papiers
Fréquence de collecte	Lundi, mercredi, samedi (6h à 14h30)
Conteneurs enterrés	Le samedi pour : Carantec, Plougasnou, Lanmeur, Morlaix uniquement centre-ville

#### III - Les déchèteries et aires de dépôts de déchets verts

Les habitants du territoire ont à leur disposition 7 déchèteries situées à :

- Morlaix (Pilodeyer),
- Lanmeur (Pen Ar Stang),
- Taulé (Ker Ar Big),
- Plougonven (Toulinven),
- Pleyber-Christ (La Gare),
- Plourin-lès-Morlaix (ZI de Kersody),
- Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner (Mes Ménez),

et 2 sites supplémentaires qui accueillent uniquement les déchets verts à :

- Plounéour-Ménez (Site Plassart),
- Saint-Martin-des-Champs (Kérolzec).

Les sites sont exploités par du personnel communautaire qui dispose de véhicules dédiés pour se rendre sur leur site d'affectation.

Les sites sont accessibles aux particuliers des 26 communes du territoire, ainsi qu'aux professionnels, sous certaines conditions. La géolocalisation des différents sites ainsi que les déchets acceptés et horaires d'ouverture, sont accessibles sur le site de Morlaix Communauté via une carte interactive.

L'aire de déchets verts de Guerlesquin a fermé définitivement ses portes en avril 2021.

## A - L'accueil des particuliers

Il est possible de déposer en déchèterie les déchets suivants :

- les déchets verts,
- les tout-venant,
- les ferrailles,
- les gravats,
- les cartons,
- le mobilier (sauf Saint-Thégonnec),
- le bois,
- les Déchets Diffus Spécifique (DDS - déchets dangereux),
- les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E),
- les textiles, linge et chaussures,
- le verre.

Les aires de déchets verts accueillent quant à elles uniquement des déchets verts.

## B - L'accueil des professionnels

Sous réserve de présenter une carte d'accès fournie par le service, il est possible de déposer sur ces sites les déchets, aux tarifs définis suivants :

- déchets verts : 10 €/m<sup>3</sup>,
- branchage : 7 €/m<sup>3</sup>,

- tout-venant : 36 €/m<sup>3</sup>,
- cartons : gratuit,
- ferrailles triées: gratuit,
- bois non traité : 18 €/m<sup>3</sup>,
- les DDS et leurs contenants même vidés sont interdits.

Dans tous les cas, les dépôts doivent être effectués dans les dispositions précisées dans le règlement intérieur visible sur chacun des sites.

## IV - Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Selon leur nature, les déchets sont pris en charge de différentes manières par le service pour être ensuite réacheminés vers des unités de traitement adaptées. Le tableau suivant précise les différents modes et sites de traitement par type de déchet. Il précise également les déchets pour lesquels Morlaix Communauté a contractualisé avec des éco-organismes pour leur prise en charge.

Ces derniers sont agréés par l'état et financent la gestion de la filière. Le dernier en date est "Eco DDS" pour les déchets spécifiques des ménages (produits chimiques, restes de peinture, colle, solvants...).

	Eco-organisme	Traitement - Année 2021
Ordures ménagères	-	Valorisation énergétique par incinération en UVED - Brest, Carhaix (dpt. 29) Valorisation matière pour l'acier et l'aluminium des mâchefers (résidus de combustion)
"Sélective"	Citéo (anciennement Eco-Emballages et Eco-Folio)	Unités de tri en Bretagne (dpt. 29 et 22) Valorisation matière et énergétique - France et Europe
Refus de la "Sélective"	-	Incinération en UVED - Brest (dpt. 29)
Verre	Citéo	Valorisation matière - Verralia (dpt. 16 et 02)
Tout-venant	-	Valorisation matière, énergétique ou enfouissement (dpt. 53, 29, 56 et Suède)
Gravats	-	Enfouissement en ISDI à Plonévez-du-Faou (dpt. 29) Valorisation matière à Plougastel-Daoulas (dpt. 29) ISDI Saint-Martin-des-Champs (dpt. 29) depuis avril 2021
Déchets verts	-	Valorisation matière par compostage - plate-formes de Morlaix, Plourivo et Saint-Derrien (dpt. 29 et 22)
Cartons	-	Valorisation matière - Revipac (Smurfit Kappa) (France)
Ferrailles	-	Valorisation matière - Guyot environnement (dpt. 29)
Mobilier (déchets d'éléments d'ameublement)	Eco-Mobilier	Valorisation matière ou énergétique - Prestataires d'Eco-Mobilier (France) via le centre de tri des Recycleurs Bretons
Bois	-	Valorisation matière à Armor Panneau (dpt. 56)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Eco-DDS	Valorisation matière ou énergétique - Triadis et Chimirec (France)
Piles	Corepile	Valorisation matière ou énergétique - Prestataires de Corepile (France et Europe)
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, y compris ampoules et néons (D3E ménagers)	Ecosystem (anciennement recylum et eco-systèmes)	Unités de démantèlement en contrat avec Ecosystem (dpt. 29, 35, 49 et 28) Valorisation matière, valorisation énergétique et stockage en ISDD
Vêtements	Eco-TLC	Unités de tri - Retritex, Abi29, Les Chiffonniers de la Joie (dpt. 29 et 56) Valorisation matière (export) et mise en boutique
Cartouches d'encre	-	Valorisation matière ou énergétique ou réemploi - LVL (dpt. 44)
Huile de vidange	-	Valorisation énergétique - Sarp Ouest (France)
Batteries	-	Valorisation matière - Guyot environnement (dpt. 29)

UVED = Unité de Valorisation Énergétique des Déchets  
ISDI = Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux  
ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

Concernant la collecte sélective, après séparation au centre de tri Triglaz à Plouédern, la destination des différents produits est la suivante :





Les déchets verts et le bois sont traités en Bretagne. Les ordures ménagères et les gravats sont traités au niveau départemental.

Les autres déchets sont, quant à eux, traités dans des installations réparties sur le territoire national ou à l'export, à défaut d'unités de proximité : les coûts de traitement s'en trouvent par conséquent augmentés.

En avril 2021, l'ISDI de Saint-Martin-des-Champs a rouvert permettant ainsi à nouveau un traitement des déchets inertes à l'échelle locale. Seuls les gravats issus des bennes de déchèteries sont acceptés.

## V - Les tonnages des déchets ménagers et assimilés

### A - Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

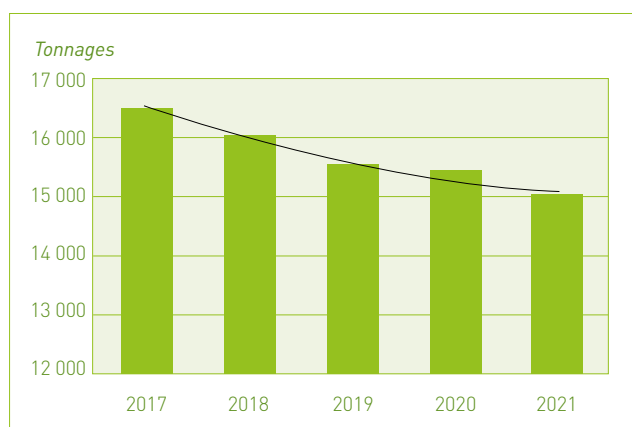
Les OMR collectées sont réceptionnées sur le centre de transfert de Kérolzec, exploité par Morlaix Communauté, à Saint-Martin-des-Champs. Les tonnages sont ensuite transférés, pour 84 % des tonnages, vers l'UVED du Sprenot à Brest (exploitée sous le contrôle de la SEML Sotraval) (Société d'Économie Mixte Locale), et, pour 16 % des tonnages, vers l'UVED de Carhaix (exploitée par le syndicat de traitement SIRCOB).

Les tonnages traités sont les suivants :

Année	Tonnage	Évolution annuelle en tonnages (par rapport à l'année précédente)	Évolution annuelle en pourcentage (par rapport à l'année précédente)
2017	16 543	-106	-0,6 %
2018	16 063	-480	-2,9 %
2019	15 634	-429	-2,7 %
2020	15 547	-87	-0,6 %
2021	15 081	-466	-3,0 %

Considérant l'année 2020 comme particulière en raison de la crise sanitaire, l'évolution de tonnages entre 2019 et 2021 est de -3,5 %.

#### Évolution des tonnages d'OMR



Les explications de cette baisse régulière des tonnages peuvent être les suivantes :

- revalorisation du tarif de la Redevance Spéciale (pour correspondre au coût réel du service) et qui pourrait avoir incité certains professionnels à faire collecter et à traiter leurs déchets par des opérateurs privés ou à accentuer leur geste de tri,
- actions de prévention des déchets,
- baisse de la population sur le territoire.

### B - La collecte sélective

L'ensemble de la collecte sélective est réceptionné au centre de transfert de Kérolzec à Saint-Martin-des-Champs et transporté ensuite vers le centre de tri de Sotraval à Plouédern "Triglaz" pour y être trié.

79 % des tonnages sont collectés en sacs jaunes et 21 % en vrac : les tonnages en vrac vont continuer à augmenter du fait de la poursuite du déploiement progressif des conteneurs en apport volontaire et des bacs individuels à couvercle jaune.

Les tonnages traités sont les suivants :

Année	Tonnage	Évolution annuelle en tonnages (par rapport à l'année précédente)	Évolution annuelle en pourcentage (par rapport à l'année précédente)
2017	3 425	26	0,8 %
2018	3 431	6	0,2 %
2019	3 383	-48	-1,4 %
2020	3 167	-216	-6,4 %
2021	3 631	464	14,7 %

Considérant l'année 2020 comme particulière en raison de la crise sanitaire, l'évolution de tonnages entre 2019 et 2021 est de +7,3 %.

#### Évolution des tonnages de "Sélective"



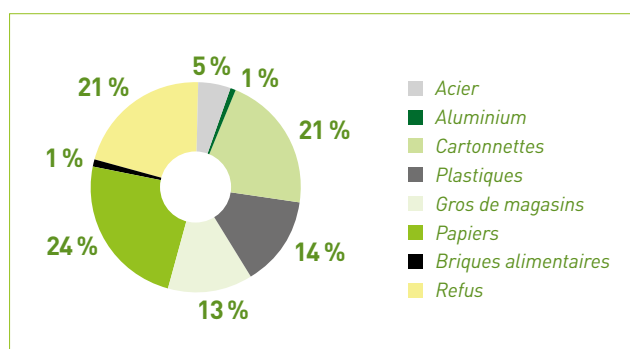
L'extension des consignes de tri en juillet 2020 voit apporter pleinement ces résultats en 2021.

Afin de mesurer la qualité du tri, 18 caractérisations annuelles sont effectuées sur des tournées de collecte représentatives des différents types d'habitat et des modes de collecte du territoire (zone rurale, zone urbaine, zone littorale...).

Une caractérisation consiste à prélever un échantillon de déchets et à le trier manuellement, afin d'identifier la répartition des déchets par catégorie. Les déchets non-conformes aux consignes de tri sont appelés "refus" et sont ensuite redirigés vers l'UVED de Brest.

En 2021, les tonnages entrant au centre de tri se répartissent selon le graphique ci-dessous.

Répartition 2021 du flux entrant au centre de tri



Les papiers et cartonnettes restent les tonnages majoritaires depuis de nombreuses années.

Le taux de refus est de 21 % : il est constitué des erreurs de tri réalisées par les usagers du service. Les erreurs majoritaires sont constituées de déchets d'hygiène et de déchets alimentaires : les actions de communication réalisées par le service visent notamment à réduire ce taux de refus.

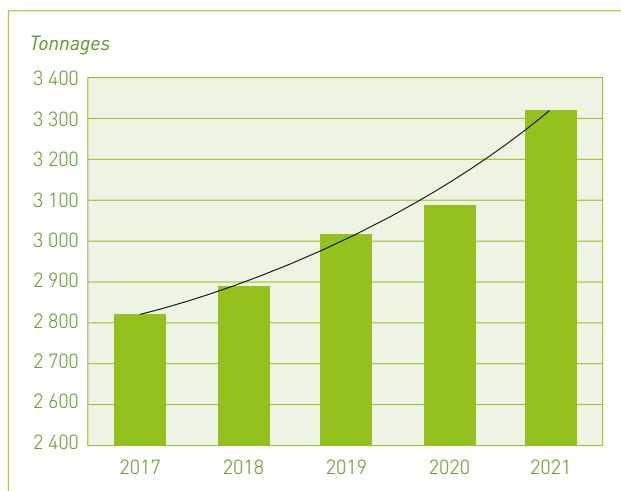
### C - Le verre

Les tonnages collectés sont les suivants :

Année	Tonnage	Évolution annuelle en tonnages	Évolution annuelle en pourcentage
2017	2 821	138	5,1 %
2018	2 889	68	2,4 %
2019	3 017	128	4,4 %
2020	3 089	72	2,4 %
2021	3 311	222	7,2 %

Considérant l'année 2020 comme particulière en raison de la crise sanitaire, l'évolution de tonnages entre 2019 et 2021 est de +9,7 %.

### Évolution des tonnages de verre traités



Les tonnages traités poursuivent leur évolution.

### D - La collecte des cartons des commerçants

Depuis 2004, les commerçants du centre-ville de Morlaix bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons d'emballages (chaque vendredi) : ces derniers doivent être déposés à plat devant leur commerce ou pour des raisons de contraintes techniques dans des endroits spécifiques imposés par le service.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage	70	59	57	57	60

Après chaque collecte, les tonnages sont réceptionnés au centre de tri de Guyot Environnement à Saint-Martin-des-Champs qui a en charge leur conditionnement avant expédition vers le repreneur désigné (filiale nationale Revipac).

## E - Les déchets collectés en déchèterie, sur les aires de déchets verts et en ressourceries

Les tonnages collectés sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020 (crise sanitaire)	2021	Évolution 2018/2019	Évolution 2019/2020	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021
Tout-venant <sup>(1)</sup>	5 157	5 551	5 334	5 431	5 895	-4 %	2 %	9 %	11 %
<i>dont part ressourceries</i>	200	137	148	248	280	8 %	68 %	13 %	-
Gravats <sup>(1)</sup>	3 091	3 090	2 745	2 317	3 037	-11 %	-16 %	31 %	11 %
<i>dont part ressourceries</i>	43	39	45	51	38	14 %	14 %	-26 %	-
Déchets verts <sup>(2)</sup>	17 846	16 395	15 105	14 053	16 468	-8 %	-7 %	17 %	9 %
Cartons <sup>(1)</sup>	331	338	349	328	464	3 %	-6 %	41 %	33 %
<i>dont part ressourceries</i>	7	8	6	6	5	-25 %	2 %	-18 %	-
Ferrailles <sup>(1)</sup>	904	902	873	893	958	-3 %	2 %	7 %	10 %
<i>dont part ressourceries</i>	44	41	51	8	0	25 %	-84 %	-100 %	-
Déchets Diffus Spécifiques - DDS <sup>(3)</sup>	120	121	124	141	154	3 %	13 %	9 %	24 %
Bois	723	891	852	799	1 053	-4 %	-6 %	32 %	23 %
Mobilier	740	849	1 317	1 210	1 504	55 %	-8 %	24 %	14 %
Piles	8,9	6,6	7,4	6,8	7	12 %	-8 %	4 %	-5 %
Batteries	26	21	24	24	25	15 %	-1 %	5 %	4 %
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques - D3E <sup>(1)</sup>	645	625	658	621	687	5 %	-6 %	11 %	4 %
<i>dont part ressourceries</i>	35	33	31	0	14	-5 %	-100 %	-	-
Ampoules / Néons	1,5	0,6	1,2	1,3	2,4	107 %	6 %	80 %	90 %
Cartouches d'encre	0,2	0,2	0,2	0,1	0,3	-15 %	-36 %	219 %	104 %
<b>Total tonnages</b>	<b>29 593</b>	<b>28 790</b>	<b>27 390</b>	<b>25 827</b>	<b>30 256</b>	<b>-5 %</b>	<b>-6 %</b>	<b>17 %</b>	<b>10 %</b>
Huile de vidange (litrage)	28 600	34 000	46 050	36 500	31 700	35 %	-21 %	-13 %	-31 %
Liquide de refroidissement (litrage)	922	685	435	387	384	-36 %	-11 %	-1 %	-12 %

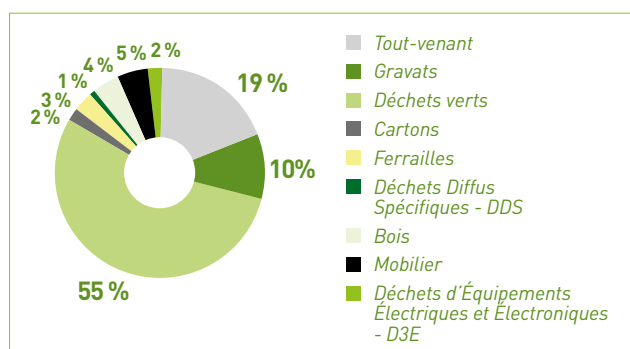
(1) Y compris apport communes, services internes Morlaix Communauté et fêtes locales, hors collecte Morlaix Communauté et réemploi en ressourceries. (2) Chiffre 2016 et 2020 réajustés. (3) Chiffre 2017, 2018 et 2019 réajustés.

Morlaix Communauté a un partenariat avec les structures de réemploi du territoire (Emmaüs, Le Repair, Les Chiffonniers de la Joie) pour la prise en charge des tonnages de tout-venant, gravats, D3E, ferraille et cartons.

De manière générale, les tonnages collectés ont augmenté de 17 % entre 2020 et 2021. Sans tenir compte de l'année 2020 de crise sanitaire, l'augmentation est plus mesurée : +10 %.

En effet, sur la région Bretagne, il a été observé une augmentation importante de rénovations et de constructions de près de 15 %.

La répartition des tonnages collectés sur les 7 déchèteries et aires de déchets verts est la suivante :



Les déchets verts et le tout-venant représentent 74 % des tonnages apportés en déchèterie.

## F - Les déchets collectés par des partenaires extérieurs (hors déchèteries)

### F - 1 - Les vêtements

32 points de collecte (conteneurs, associations locales...) sont en place sur le territoire, dont 1 point par déchèterie et 22 points en accès 24h/24. La géolocalisation des lieux de dépôts est accessible sur le site de Morlaix Communauté via une carte interactive.



Les tonnages collectés sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2018/2019	Évolution 2019/2020	Évolution 2020/2021
Tonnage	278	362	292	137	175	-19 %	-53 %	28 %

Le marché de la récupération des Textiles Linges Chaussures (TLC) est en situation de crise importante depuis le début de l'année 2017 (moins de débouchés pour cette matière sur le marché mondial). C'est pourquoi, bien que réalisées les années passées, certaines structures ont arrêté d'organiser leurs collectes ponctuelles. Les invendus des boutiques de réemploi ont alors été évacués vers les ordures ménagères ou les bennes de tout-venant en déchèterie.

## F - 2 - Les papiers

Depuis quelques années, un partenariat s'opère entre Morlaix Communauté et différentes structures, afin de collecter et de recycler le papier en dehors du circuit traditionnel de collecte sélective.

Ce partenariat permet de soutenir des filières de tri associatives à but non-lucratif ou d'emploi d'économie locale, tout en maintenant le recyclage de cette matière.

Les tonnages collectés sur le territoire par les différents partenaires sont les suivants :

Partenaires	Origine des papiers	Type de papiers	Tonnages 2017	Tonnages 2018 <sup>(1)</sup>	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Destination du papier
Entreprise Cellaouate - Saint-Martin-des-Champs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bacs de collecte dans les écoles</li> <li>Apport d'associations et entreprises (<i>hors Terre d'Espoir, Pelcia et Genêts d'Or</i>)</li> </ul>	Journaux uniquement	288	248	216	184	155	Recyclage en isolation (ouate de cellulose)
Associations Terre d'Espoir et Solidarité Pays de Pelcia - Morlaix Sainte-Sève	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chalets de collecte dans les déchèteries, espace de dépôts dans certaines communes</li> <li>Collecte chez les professionnels</li> </ul>	Papiers et journaux	696	608	638	439	575	Recyclage en papier et recyclage en isolation (ouate de cellulose chez Cellaouate)
Entreprise Les Genêts d'Or	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt direct à l'atelier à Morlaix</li> <li>Collecte chez les professionnels</li> </ul>	Papiers et journaux	112	95	163	52	0	Recyclage en papier et recyclage en isolation (ouate de cellulose chez Cellaouate)
<b>Total</b>			<b>1 096</b>	<b>951</b>	<b>1 017</b>	<b>674</b>	<b>730</b>	

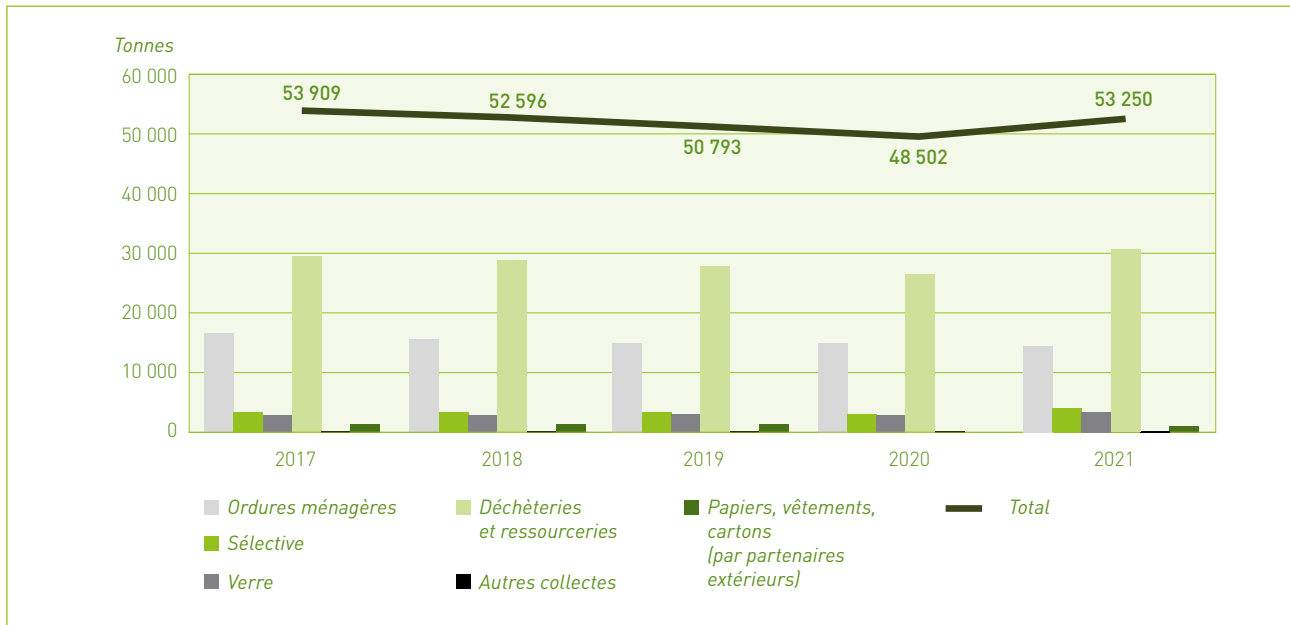
Le centre de tri des Genêts d'Or basé à Morlaix s'est relocalisé à Landivisiau en 2021. Le partenariat avec Morlaix Communauté a par conséquent pris fin.

## G - Synthèse des tonnages traités

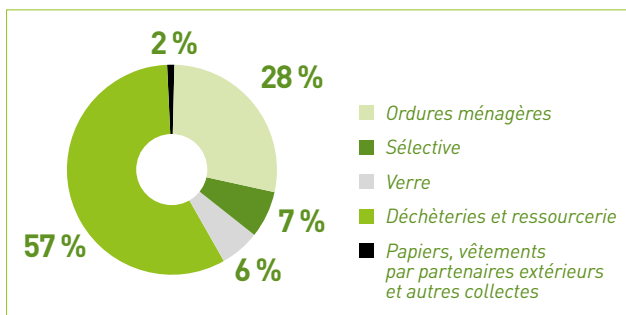
	2017	2018	2019	2020	2021	Kg/habitant 2020*	Kg/habitant 2021*
Ordures ménagères	16 543	16 063	15 634	15 547	15 081	242	234
Sélective	3 425	3 431	3 383	3 167	3 631	49	56
Verre	2 821	2 889	3 017	3 089	3 311	48	51
Déchèteries et ressourcerie	29 593	28 790	27 390	25 827	30 256	403	470
Autres collectes	100	86	60	52	66	1	1
Papiers, vêtements (par partenaires extérieurs)	1 428	1 337	1 309	821	905	13	14
<b>Total</b>	<b>53 909</b>	<b>52 596</b>	<b>50 793</b>	<b>48 502</b>	<b>53 250</b>	<b>756</b>	<b>826</b>

\* Sur une base de population municipale (*hors résidences secondaires, campings, population touristique*) : 2020 = 64 133 hbts, 2021 = 64 438 hbts.

## Évolution générale des tonnages traités



## Répartition des tonnages en 2021



## VI - La communication

### A - La communication sur des secteurs déterminés

Tout au long de l'année, des contrôles et de la sensibilisation sont effectués suite aux retours terrain formulés par les agents de collecte et des habitants. C'est ainsi que des visites en porte à porte ont lieu chez les usagers concernés par des aires grillagées ou des sacs jaunes mal utilisés.

Selon les situations rencontrées, des flyers, guides, boîtes à piles, autocollants stop-pub, etc. sont remis aux usagers.

Un rappel des consignes de tri est également effectué par la pose d'affichage sur les aires grillagées concernées.

Par ailleurs, lors d'installations de nouveaux modes de collecte, une communication est réalisée en porte-à-porte par l'équipe d'ambassadeurs de tri du service.



### B - La sensibilisation du public scolaire

Le programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement et au développement durable est en œuvre depuis l'an 2000. En 2021, ce programme a été financé à hauteur de 47 040 € par Morlaix Communauté, auxquels se rajoutent les prestations de transport pour les sorties scolaires.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- éduquer au tri des déchets et à la consommation durable,
- sensibiliser au développement durable,
- sensibiliser aux espaces naturels et à la biodiversité,
- comprendre et faire de la prévention sur le cycle de l'eau.

<b>Écoles concernées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles primaires publiques et privées des communes de Morlaix Communauté</li> <li>• IME, EPMS des communes de Morlaix Communauté</li> </ul> Soit 57 établissements
<b>Niveaux concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classes de CE2, CM1 et CM2</li> <li>• Classes mixtes contenant un niveau de CE2</li> <li>• Classes des IME, EPMS, classes d'intégration</li> <li>• Tous les niveaux des éco-écoles</li> </ul>
<b>Territoire concerné</b>	Les 26 communes de Morlaix Communauté
<b>Partenaires du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Morlaix Communauté (financement)</li> <li>• Inspection de l'Éducation nationale (lien avec les écoles)</li> <li>• Direction Diocésaine (lien avec les écoles)</li> <li>• Association Au fil du Queffleuth et de la Penzé (animations dans les écoles)</li> <li>• Bretagne-Vivante SEPNE Réserve des Monts d'Arrée (animations dans les écoles)</li> <li>• CPIE Pays de Morlaix-Trégor Base du Douron (animations dans les écoles)</li> </ul>



Le détail du programme et les modalités d'inscription sont regroupés dans un classeur (dématérialisé depuis la rentrée 2020/2021) accessible sur le site internet de Morlaix Communauté (rubrique déchets, puis sensibilisation du public scolaire) : il regroupe 61 animations, dont 9 sur la thématique des déchets.

Au fil des années, en fonction du retour des enseignants, des propositions des associations et des services de Morlaix Communauté, de nouvelles animations sont proposées. La nouvelle animation d'immersion au parcours déchets a été remaniée en 2020 et son application confirmée en 2021 : 2 demi-journées sur le tri et la prévention des déchets.

Comme les années passées, les enseignants intéressés s'inscrivent auprès du service collecte et valorisation des déchets (coordinateur du programme). Après validation, le relais est pris par les associations partenaires qui planifient et réalisent les animations dans les écoles.

Pour l'année scolaire 2020/2021, 270 animations en classe ou en extérieur ont été réalisées.

### C - La sensibilisation des vacanciers : opération "Le tri en vacances"

En 2012, l'opération "tri en vacances" a été mise en œuvre en partenariat avec l'Ademe, la maison du tourisme, les campings volontaires et Morlaix Communauté. Cette démarche s'est poursuivie au fil des années.

En 2021, 10 campings ont continué à s'engager dans la démarche sur le tri des déchets et 5 d'entre eux ont associé également des pratiques de compostage : l'accompagnement par le service collecte et valorisation des déchets s'est poursuivi sur demande (intervention sur composteurs...).

Avec l'application des nouvelles consignes de tri au 1<sup>er</sup> juillet 2020, le guide de tri "spécial vacances" a été adapté et diffusé dans les différents campings et dans les offices du tourisme.



### D - Les affichages spécifiques

Afin de régler des problèmes spécifiques, 2 affichages ont été réalisés et apposés sur les contenants :

- lutte contre les mauvaises odeurs,
- lutte contre les masques dans les conteneurs de tri.



### E - Les permanences de remises des bacs jaunes

Dans le cadre du déploiement des bacs individuels à couvercle jaune, des permanences ont été organisées sur la commune de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner en décembre 2021.

74 % des usagers concernés ont ainsi été dotés d'un bac individuel à couvercle jaune (EMR et papiers) et d'un bac à couvercle bordeaux (OM).

Cet évènement a permis d'avoir un moment privilégié avec les usagers avec transmission :

- des consignes de tri via les tables de tri,
- des gestes de prévention via composteurs et flyers,
- des consignes de collecte.

*Les premières collectes en bacs individuels ont débuté en février 2022*



### F - Les visites du centre de tri

Depuis la mise en service du centre de tri des déchets d'emballages ménagers recyclables Triglaz à Plouédern début 2014, des visites ont été organisées afin de présenter cet outil aux élus, au personnel de Morlaix Communauté, aux classes inscrites dans le programme pédagogique proposé par Morlaix Communauté...

Depuis la crise sanitaire de 2020, le site n'a pas rouvert pour des visites. Une vidéo a été néanmoins réalisée et transmise au plus grand nombre via le lien suivant sur le site internet de Sotraval [www.sotraval.fr/visite-guidee](http://www.sotraval.fr/visite-guidee).

## G - Les animations liées à la prévention des déchets

L'ensemble des actions menées est décrite dans la partie "prévention des déchets" du présent rapport, dont notamment les actions réalisées par le maître composteur lors de l'installation de composteurs dans les écoles.



## H - Le numéro vert

Afin de faciliter la diffusion d'informations pratiques auprès de la population (jours de collecte, consignes de tri, gestes de prévention des déchets, horaires des déchèteries...), un numéro vert est mis en service depuis 2013.



## I - Le site internet et le réseau social Facebook

Sur le site internet <https://www.morlaix-communaute.bzh> la rubrique "Réduire, trier les déchets" permet aux usagers d'avoir toutes les informations utiles à la gestion de leurs déchets ainsi que des solutions pour éviter d'en produire.

Rendu opérationnelle en 2020, la page Facebook de Morlaix Communauté diffuse quant à elle régulièrement des actualités sur le tri et la prévention des déchets.



## VII - Les contrôles qualité sur les points de collecte des déchets

Ces contrôles sont très majoritairement axés sur les aires grillagées, ainsi que sur les bacs individuels à couvercle jaune afin de vérifier le respect des consignes de tri et le bon usage des équipements mis à la disposition des usagers du territoire.

Les 2 ambassadeurs du tri réalisent des contrôles de la qualité tout au long de l'année.

### A - Mode opératoire sur les aires grillagées

Dans le but d'observer un maximum de sacs jaunes, le contrôle d'un point de collecte est effectué généralement dans le courant de la demi-journée qui précède la collecte, sinon la veille.

Les sacs présents dans le point de collecte sont évalués par les ambassadeurs du tri (sans les ouvrir). En fonction de l'observation d'erreurs de tri ou non, un sac est comptabilisé comme "conforme" ou "non conforme".



Les "sacs non conformes" sont alors ouverts, les emballages et papiers qui s'y trouvent sont récupérés ainsi que le verre et les autres déchets spécifiques. Si un document permet d'identifier la provenance du sac, un courrier d'information est envoyé à la personne concernée afin qu'elle puisse prendre conscience de ses erreurs de tri et améliorer ainsi son geste de tri.

Un panneau informant des erreurs de tri observées lors du contrôle peut également être affiché directement sur l'aire grillagée.

### B - Quelques chiffres

94 % des 2 065 points de collecte ont été contrôlés au moins une fois dans le courant de l'année 2021.

Les conclusions de ces contrôles sont les suivantes :

Année	Nombre de points de collecte contrôlés	Nombre de sacs contrôlés	Taux de sacs jaunes correctement triés	Part des points de collecte contrôlés ne présentant que des sacs corrects
2018 <sup>(1)</sup>	505	2 656	85 %	57 %
2019 <sup>(1)</sup>	724	4 647	84 %	57 %
2020 <sup>(1)</sup>	1 920	11 635	87 %	58 %
2021	2 500	16 794	83 %	48 %

(1) Données corrigées du rapport 2020.

L'augmentation des **points de collecte contrôlés** en 2021 s'explique par la disponibilité des ambassadeurs de tri sur ce type d'actions, étant moins mobilisés sur les accompagnements au changement de mode de collecte et aux visites de centre de tri.

Depuis 2018 et le démarrage de ces contrôles, le **taux de sacs jaunes** correctement triés se stabilise autour de 85 %.

La **part de points de collecte** ne présentant aucun sac incorrect lors du contrôle a baissé de 10 points entre 2020 et 2021. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette baisse :

- un effet statistique : plus de contrôles ont été effectués en 2021 (+30 % par rapport à 2020) et plus de sacs ont été contrôlés par point de collecte (+10 % par point),
- les masques : la présence d'un seul masque suffit à comptabiliser un sac comme incorrect.

Lorsque les sacs non conformes ou autre dépôt non conforme ont été identifiés, des courriers sont adressés dont voici l'évolution en nombre :

Année	Nombre de courriers envoyés
2018 <sup>(1)</sup>	120
2019 <sup>(1)</sup>	200
2020 <sup>(1)</sup>	550
2021	1 070

(1) Données corrigées du rapport 2020.

À noter que 37 % des **sacs incorrects dans les aires grillagées** ont pu être identifiés.

### C - Affichage sur les aires grillagées

Afin de sensibiliser les utilisateurs au bon usage des aires grillagées, un affichage personnalisé est mis en place par les ambassadeurs du tri en fonction de leur constat.



Voici quelques exemples d'erreurs de tri observées dans les sacs incorrects : déchets organiques (restes alimentaires, épluchures), emballages non vidés, emballages en verre, textile, chaussures, masques, rasoirs, couches-culottes, produits d'hygiène...

### D - Contrôle des sacs jaunes de La Boissière à Morlaix

Les sacs jaunes individuels mis en service à titre expérimental en 2018 dans le quartier de La Boissière à Morlaix ont été contrôlés par les ambassadeurs du tri le 14 juin 2021. Ce contrôle a été réalisé juste avant le ramassage des sacs jaunes.



Si une erreur de tri a été observée dans un bac, les ambassadeurs du tri ont adressé une information aux personnes concernées afin que celles-ci puissent améliorer leur geste de tri.

Dans le cas des sacs jaunes contenant des erreurs de tri importantes et en quantité, ceux-ci ont été refusés à la collecte et un autocollant de refus de bacs a été apposé dessus.



Le résultat des contrôles réalisés est le suivant :

Date du contrôle	Nombre de sacs jaunes dans lesquels aucune erreur n'a été observée	Nombre de sacs jaunes présentant au moins une erreur de tri...	...parmi lesquels x sacs ont été refusés à la collecte
Le 14 juin	174, soit 87 % des bacs présentés	26	1

Voici quelques exemples d'erreurs observées dans les sacs jaunes : produits d'hygiène, rasoirs, masques, emballages en verre, câble électrique, déchets végétaux, déchets organiques, chaussures...

Globalement, la qualité du tri est très satisfaisante dans les sacs individuels de tri.

### VIII - La prévention des déchets

Aujourd'hui, la notion de prévention des déchets est devenue un enjeu capital pour nos sociétés. La raréfaction des ressources naturelles, l'évolution constante de la production de déchets et les coûts importants de gestion et de traitement suscitent une prise de responsabilité collective pour permettre la réduction des déchets et leurs impacts écologiques et économiques.

Depuis plus de 10 ans, Morlaix Communauté est engagée dans une politique de prévention forte. Après deux programmes d'actions successifs le Programme Local de Prévention des déchets (PLP) de 2010 à 2015 et le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi (TZDZG) de 2015 à 2018, en 2021 la mission prévention a continué à sensibiliser et accompagner l'ensemble des usagers (habitants, entreprises, associations et communes) du territoire sur des actions en faveur de la réduction des déchets et du développement de l'économie circulaire.



## A - Les principales actions en 2021

### A - 1 - La prévention des biodéchets

La directive-cadre 2008/98/CE définit les biodéchets comme les "déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires".

#### • Le soutien à la gestion domestique des biodéchets

En 2021, Morlaix Communauté a maintenu son bouquet de subventions pour accompagner les usagers, les associations et les communes du territoire à faire évoluer leurs pratiques dans la gestion de leurs biodéchets :

- aide à l'achat d'un composteur individuel,
- aide à l'achat d'une tondeuse mulching,
- aide à la location d'un broyeur de végétaux.

Avec plus de 8 000 € versés en 2021, le programme rencontre toujours un franc succès.



#### • Le suivi des aires de compostage collectives

L'ambassadeur prévention a validé fin janvier 2021 une formation pour obtenir le titre de maître-composteur.

Il a poursuivi l'entretien régulier des composteurs partagés. Dans un premier temps de façon hebdomadaire puis, à partir du mois d'octobre, de façon bi-mensuelle. Ce test a été concluant et a permis de libérer davantage de temps à l'agent pour sensibiliser et former les usagers sur les bonnes pratiques du compostage.

Chaque trimestre, avec l'aide d'un agent de l'association Tildé (association locale qui permet l'emploi de personnes en situation de handicap), l'ambassadeur prévention vide les composteurs partagés. Le compost obtenu est stocké sur une plateforme de maturation.

Au total, en 2021, **9,5 tonnes de compost ont été collectées et valorisées**, soit un résultat équivalent à l'année 2020.

#### • L'installation de nouveaux sites de compostage partagés

**3 aires de compostage collectives** ont été installées :

- une aire dans le centre bourg de Plouégat-Guérand,
- une aire à côté de la résidence Surcouf à Saint-Martin-des-Champs,
- une aire au port de la ville de Morlaix.

Le maître-composteur a formé les agents techniques communaux aux bonnes pratiques de gestion et d'entretien des composteurs afin de faciliter la gestion en autonomie par les communes.

### 6 aires de compostage ont été installées en établissement (restaurants, écoles, campings...).

Fin 2021, Morlaix Communauté compte 52 composteurs collectifs et 76 composteurs installés en établissement sur l'ensemble de son territoire.



### A - 2 - La sensibilisation aux changements de comportement

#### • Le défi jardin zéro déchet

En Bretagne, la production de végétaux par habitant est deux fois supérieure à la moyenne française. Dans le Finistère, la météo, l'habitat pavillonnaire relativement important et les grands jardins forment la combinaison idéale pour faire grimper le poids des dépôts de déchets verts qui encombrant les déchèteries. Le nombre de déchèteries favorise également cette importante collecte. Une déchèterie dessert en moyenne quatre communes dans le Finistère, contre 8 sur le territoire national. Et chaque finistérien s'y rend en moyenne quatre fois par an, contre 2 fois dans le reste de la France.

Dans ce contexte, la réduction des apports de déchets verts en déchèterie fait partie des sujets importants des collectivités finistériennes et donc du plan d'actions 2021-2023 du Symeed29.

Morlaix Communauté a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Symeed29 auprès de l'ensemble des collectivités finistériennes pour un projet d'accompagnement des habitants dans une démarche de prévention, de réduction et de valorisation de leurs déchets verts issus du jardin.

**Suivi individuel, cours collectives, formations aux bonnes pratiques (végétaux à croissance lente, compostage, broyage, paillage, mulching, potager, accueil de la biodiversité...)** :

l'objectif est d'inciter les changements de comportement et d'apprendre à valoriser ses déchets verts plutôt que de les amener en déchèterie.

Morlaix Communauté s'est engagée dans le défi "jardin zéro déchet" en autonomie (sans faire appel à des prestataires extérieurs). Une campagne d'inscriptions a été lancée et un jardin pédagogique a été créé au sein du Pôle environnement pour accueillir les différents ateliers.



Fin 2021, 10 foyers ont été sélectionnés. Le défi aura lieu de mars à octobre 2022.

### • Le défi des familles presque zéro déchet

Morlaix Communauté a continué d'accompagner des foyers volontaires du territoire pour les aider à réduire leur production de déchets (ordures ménagères, sélective, verres). Fabrication d'un shampoing solide, valorisation de palettes, cuisiner les restes, les ateliers proposés sont variés et ont contribué à réduire significativement leur production de déchets.

Tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur, les ateliers ont été proposés de nouveau en présentiel à partir d'octobre 2021, à raison d'un atelier par semaine.

D'année en année, les résultats obtenus sont toujours très encourageants : 45 % en moyenne de réduction des déchets et jusqu'à 50 % d'économies pour un foyer de référence de 2 adultes et de 2 enfants.

En parallèle de ce programme, on constate que les externalités positives sur le territoire sont nombreuses et continuent de se développer. À titre d'exemple on peut citer une hausse des ventes de bières consignées chez les cavistes, un nombre de commerçants locaux croissant qui acceptent les contenants des clients, l'organisation du festival Kazi 0 déchet par l'association "En vrac à L'ouest".



### • La promotion du réemploi

Le réemploi permet de donner une deuxième vie aux objets et matériaux et contribue à soutenir une économie locale, sociale et solidaire.

À travers des campagnes de communication régulières, Morlaix Communauté encourage les habitants du territoire à réemployer leurs objets et matériaux inutilisés en réparant, réinventant ou en donnant aux structures du réemploi présentes sur le territoire (Emmaüs, Les Chiffonniers de la Joie, Le Repair, Droit à l'emploi de St-Thégonnec-Loc-Eguiner et Goupil).

### • La participation au Tro Breizh

L'association Côte Waste a réalisé d'avril à juin 2021 un tour de Bretagne à vélo, soit 1 500 kilomètres, des solutions "zéro déchet", auprès des structures professionnelles et publiques, afin de répertorier les pratiques existantes pour réduire durablement les déchets.

Pendant 10 semaines, Claire Cariou, présidente de l'association, a rencontré différents acteurs qui ont repensé leur mode de consommation et leur façon de travailler : collectivités, établissements scolaires, entreprises, lieux de tourisme...



Un livre sera ensuite publié sous forme d'outil pédagogique à destination des professionnels et des particuliers pour aider ceux qui souhaitent se lancer en leur fournissant un mode d'emploi, et communiquer auprès du plus grand nombre sur les solutions existantes.

En mai 2021, la mission prévention a pu communiquer sur les actions mises en place sur le territoire Morlaix Communauté depuis des années : expliquer le fonctionnement des aires de compostages collectives, le compostage autonome en établissement et le compostage individuel ; valoriser l'accompagnement auprès des communes, des entreprises publiques et privées, des associations et des particuliers ; mettre en avant le bouquet de subventions alloué aux particuliers et aux professionnels ; échanger sur les externalités positives du défi des familles ; parler du programme pédagogique destiné aux scolaires.

### • La lutte contre le gaspillage alimentaire

En France, chaque année, près de 20 % de la nourriture produite termine à la poubelle. Soit environ 150 kg de nourriture par habitant et par an gaspillés tout au long de la chaîne alimentaire, du producteur jusqu'au consommateur.

Avec le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Loi Egalim) et la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGECE), la France s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025, par rapport au niveau de 2015, pour les secteurs de la restauration collective et de la distribution. Un nouveau label anti-gaspi d'État valorisera les initiatives vertueuses et accompagnera les objectifs définis par la loi.



Morlaix communauté a lancé en 2021 une **opération "Cantines saines et durables"** dans laquelle **6 communes se sont inscrites**. Pendant 18 mois, l'intercommunalité va accompagner les 21 cantines des écoles maternelles et primaires volontaires pour améliorer leurs pratiques.

Ce programme vise à réduire le gaspillage alimentaire en accompagnant le personnel à :

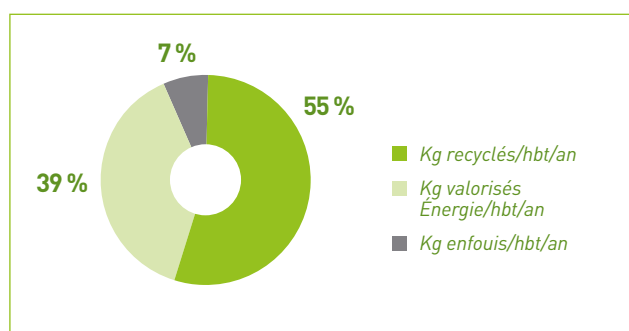
- diminuer l'utilisation de produits d'entretien chimiques,
- privilégier l'achat de produits bio, locaux et de qualité,
- instaurer de bonnes pratiques grâce à un partage ludique des connaissances avec les enfants pour les sensibiliser et leur apprendre à manger sainement et durablement.

Après un cycle de formations collectives, la mission prévention a accompagné le personnel lors des étapes de pesées afin de déterminer la quantité de gaspillage alimentaire. Le personnel a également effectué des relevés de consommation des produits d'entretien et des montants des factures sur une période donnée. Ce premier relevé d'informations permettra ensuite d'élaborer et mettre en application un plan d'actions par commune en 2022.

## B - Les grands indicateurs de la politique de prévention des déchets de la collectivité

Évolution des indicateurs en kg/hbt/an

COLLECTÉS	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution sur 5 ans
Ordures ménagères et assimilés (OMR + Sélective + verre)	354	348	343	340	342	-3,5 %
Déchets verts	277	255	235	219	256	-7,8 %
Tout-venant	77	84	81	81	87	13,2 %
Autres filières déchèteries (gravats, tout-venant, bois...)	101	105	107	98	120	19,1 %
<b>Total</b>	<b>809</b>	<b>793</b>	<b>765</b>	<b>738</b>	<b>805</b>	<b>-0,5 %</b>
RECYCLÉS	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution sur 5 ans
Ordures ménagères et assimilés (OMR+Sélective +verre)	91	91	92	89	96	5,7 %
Filières de déchèteries (gravats, tout-venant, bois...)	335	336	315	294	342	2,1 %
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>428</b>	<b>408</b>	<b>383</b>	<b>439</b>	<b>2,9 %</b>
VALORISÉS SOUS FORME ÉNERGÉTIQUE	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution sur 5 ans
Ordures ménagères résiduelles (OMR) + refus de Sélective	263	257	251	251	245	-6,6 %
Filières de déchèteries (tout-venant, bois, D3E...)	45	54	56	57	66	45,9 %
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>312</b>	<b>306</b>	<b>308</b>	<b>312</b>	<b>1,1 %</b>
ENFOUIS	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution sur 5 ans
Ordures ménagères résiduelles (OMR) + refus de Sélective	0	0	0	0	0	0 %
Filières de déchèteries (tout-venant, bois, D3E...)	74	53	51	46	54	-26,6 %
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>53</b>	<b>51</b>	<b>46</b>	<b>54</b>	<b>-26,6 %</b>



Les quantités d'ordures ménagères et assimilés restent relativement stable sur ces 5 dernières années.

La part des déchets verts diminue légèrement mais reste très importante : 256 kg/habitant/an, soit plus du double de la moyenne nationale. Ils représentent la majorité des déchets collectés en déchèterie et un coût de gestion important pour la collectivité.

Le défi des jardins zéro déchet est un des leviers pour faire évoluer les comportements pour limiter l'apport des déchets verts en déchèterie. Les objectifs étant économiques et écologiques : baisser les coûts de traitement, réduire les rejets liés aux transports, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

On constate une augmentation de 16 % des apports de tout venant et autres filières en déchèterie. Des pistes de travail seront étudiées courant 2022 pour faire diminuer ces tonnages, les coûts de traitement continuant d'augmenter, avec notamment l'augmentation annuelle de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

La baisse de la quantité des déchets enfouis s'explique en partie par le développement de nouvelles filières REP (responsabilité élargie des producteurs).

## C - Le budget

Le tableau ci-dessous présente la répartition annuelle des postes de dépenses (montant TTC) :

	2020	2021
Études	2 276 €	0 €
Fournitures	1 146 €	4 009 €
Communication	15 720 €	2 065 €
Divers	3 623 €	3 970 €
Formation	0 €	0 €
Prestations animations	19 081 €	4 150 €
Subventions	17 284 €	20 541 €
Achats composteurs	6 857 €	7 800 €
Moyens humains	96 563 €	113 085 €
<b>Total</b>	<b>162 550 €</b>	<b>155 620 €</b>

Dans le cadre du défi des familles presque zéro déchet, les animations ont pu reprendre en présentiel courant octobre. Mais le nombre d'animations proposées sur l'année reste inférieur aux années passées du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Morlaix Communauté a continué d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire via son bouquet de subventions qui comprend des aides sur l'achat d'un composteur, l'achat d'une tondeuse mulching, la location d'un broyeur et l'achat de couches lavables.

D'année en année, le programme rencontre toujours autant de succès.

Morlaix communauté a attribué une subvention à l'association Le Repair, qui a pour objet la valorisation de matériaux issus du circuit de réemploi local, pour le démarrage d'une activité de matériauthèque à Pleyber-Christ.

## IX - Les évolutions à venir

Courant 2022, les évolutions à venir sont les suivantes :

- poursuite du déploiement du dispositif d'apport volontaire (conteneurs aériens / enterrés / semi-enterrés) sur le pôle urbain en cohérence avec le schéma de déploiement des nouveaux modes de collecte,
- déploiement des nouveaux modes de collecte en remplacement des sacs jaunes dans les bourgs des communes de l'ouest du territoire,
- poursuite de la mise en place des logiciels métiers pour fiabiliser les méthodes de travail du service (suivi des tournées de collecte, gestion des plannings et suivi du parc roulant),
- réouverture de la déchèterie de Plourin-lès-Morlaix à l'été 2023 suite aux travaux de réhabilitation hiver 2022/2023,
- poursuite de la mise en conformité des déchèteries de Morlaix, Lanmeur, Taulé intégrant la mise en place à terme du contrôle d'accès (barrières),
- étude de faisabilité pour l'implantation d'une nouvelle déchèterie à Pleyber-Christ avec fermeture des déchèteries actuelles de Pleyber-Christ et de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner,
- étude de faisabilité pour l'implantation d'une plateforme de compostage des déchets verts à Pleyber-Christ,
- veille technique sur l'application de nouvelles filières de tri pour éventuellement les intégrer aux travaux de réhabilitation du réseau actuel. D'ici 2025, voici les prochaines filières prévues en déploiement au niveau national :
  - 2022 : mégots, chewing-gum, BTP, jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin, huiles moteur usagées,
  - 2024 : serviettes hygiéniques, lingettes et couches,
  - 2025 : filets de pêche,
- poursuite du travail de mise à jour des règlements de collecte et de déchèterie,
- interrogation sur l'avenir du mode de financement de la TEOM et optimisation de la logistique de collecte en intégrant une gestion locale des biodéchets,
- réhabilitation et remise en place du suivi environnement sur deux anciennes décharges :
  - Pen Ar Stang à Lanmeur,
  - Ty Névez à Plouigneau.

## 2. Les indicateurs financiers

### 1 - Les investissements

Lignes budgétaires	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Études	46 922 €	5 256 €
Fonds concours	58 065 €	90 246 € <sup>[2]</sup>
Informatique	8 083 €	3 337 €
Bacs roulants + conteneurs enterrés	65 886 €	133 774 €
Aménagement points de collecte	-	-
Achat véhicules	69 462 €	365 382 € <sup>[3]</sup>
Mobilier divers	21 112 €	83 404 €
Constructions	376 734 €* <sup>[1]</sup>	601 351 € <sup>[1]</sup>
Autres dont terrains nus	14 688 € 13 315 €	19 511 €
<b>Total dépenses</b>	<b>660 952 €</b>	<b>1 302 261 €</b>

(1) Déchèterie de Plougonven. (2) Participation génie civil Morlaix et Plougasnou. (3) Véhicule de collecte.

### II - Le fonctionnement

#### A - Les dépenses

Lignes budgétaires	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Charges de fonctionnement du service	4 723 654 €	5 413 821 €
dont coût incinération	1 623 757 €	1 590 904 €
dont coût tri	577 809 €	739 259 €
dont coût traitement de tout-venant	701 792 €	1 100 870 €
Charges de structure (siège Morlaix Communauté)	333 262 €	526 996 €
Charges de personnel SCVD	3 072 000 €	3 183 507 €
Autres dépenses (subventions...)	29 750 €	42 584 €
<b>Sous-total</b>	<b>8 158 666 €</b>	<b>9 166 908 €</b>
Amortissements du matériel	831 233 €	801 056 €
<b>Total dépenses</b>	<b>8 989 899 €</b>	<b>9 967 964 €</b>

#### B - Les recettes

Lignes budgétaires	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Vente de matériaux	272 279 €	485 651 €
Redevances professionnels (dépôts en déchèterie + apports hôpital + redevance spéciale)	668 794 €	810 345 €
dont redevance spéciale	534 484 €	640 234 €
TEOM	6 739 156 €	7 405 288 €
Subventions des éco-organismes	1 214 838 €	1 281 948 €
Autres recettes	94 998 €	74 763 €
<b>Total recettes</b>	<b>8 990 065 €</b>	<b>10 057 995 €</b>

Par rapport à 2020, les charges de fonctionnement (hors amortissements) sont en hausse de 12,4 % et les recettes sont en hausse de 11,9 %.

Cette hausse est principalement due :

- en dépenses, à la hausse des charges liées aux déchets verts et au tout-venant,
- en recettes, à la hausse de la TEOM et des ventes de matériaux.

### III - Le mécanisme de financement du service public de gestion des déchets

Les ménages concourent au financement du service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et les non-ménages par la TEOM, la redevance spéciale, ainsi que par la facturation de leurs apports éventuels en déchèterie.

Le coût restant du service est financé par des recettes liées à la vente des matériaux triés et des subventions des éco-organismes, par un éventuel apport du budget général, ainsi que par des atténuations de charges liées au remboursement de certains frais de personnel.

#### A - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La TEOM est assise sur la valeur locative cadastrale d'une propriété.

En 2021, le taux de la TEOM a augmenté de 9 % par rapport à 2020.

De plus, les bases (assiette de la TEOM) sont stables par rapport à l'année 2020.

En 2021, le produit total de la TEOM s'élève à 7 405 288 €, soit un produit supplémentaire de 666 132 € par rapport à l'exercice 2020.

Actuellement, la collectivité a fait le choix d'exonérer tous les producteurs de déchets non-

ménagers de Morlaix Communauté qui passent par des collecteurs privés, sous réserve qu'ils se signalent auprès du SCVD en fournissant les justificatifs de collecte et de traitement de leurs déchets avant le 31 juillet de chaque année.

#### B - La Redevance Spéciale (RS)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, Morlaix Communauté a mis en place la redevance spéciale pour les déchets provenant des non-ménages. Celle-ci s'applique aux déchets des activités issues du secteur privé, des établissements publics... et fait l'objet d'une facturation spécifique.

La délibération du conseil communautaire n°D21-160 en date du 13/12/2021 fixe les tarifs 2021.

Seuls les artisans, commerces, entreprises, administrations et les communes dépassant une production hebdomadaire de 240 litres de déchets assimilables aux ordures ménagères payent une redevance spéciale. En 2021, 258 établissements ont acquitté une redevance pour un montant global de 640 234 €.

Les restaurateurs ont bénéficié d'une exonération partielle sur la période perturbée par la crise sanitaire.

Afin de tendre vers une correspondance exacte avec le coût réel du service, le tarif de la redevance spéciale a été progressivement réactualisé avec des hausses conséquentes au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Prestations fournies	Tarif au litre par an
Équipements - Pré-collecte	
Mise à disposition d'un conteneur ou sacs	0,1248 €
Participation aux frais de gestion spécifiques	0,3432 €
Frais de collecte et transport	0,0198 € x 52 semaines = 1,0296 €
Frais de traitement	0,0215 € x 52 semaines = 1,1180 €
Recettes	- 0,1196 €
<b>Total par litre et par an</b>	<b>2,4960 €</b>

La facturation est semestrielle et l'assiette des redevables est relativement stable en 2021.

#### IV- Les marchés publics conclus

Marché	Attributaire	Durée
Cartons	Guyot environnement	4 ans
Gerbage des déchets verts	6 prestataires en fonction des sites	4 ans
Tout-venant	Guyot environnement	4 ans

Un contrat de quasi-régie a par ailleurs été conclu avec Sotraval pour la prise en charge, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une durée de 5 ans, de 10 000 tonnes/an de déchets verts.

### 3. Les partenaires

- **Le Symeed** (Syndicat Mixte d'Études pour une Gestion durable des Déchets du Finistère)

Avec l'adoption du nouveau Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PDPGDMA) en 2009, le Conseil départemental du Finistère a confié l'animation de deux missions au SYMEED29 : la prévention des déchets du PDPGDMA et la coopération territoriale.

Depuis 2017, suite au transfert de la compétence gestion des déchets à l'échelle régionale, le département s'est retiré du portage du Symeed. La Région Bretagne participe au financement sans adhérer au syndicat.

Depuis cette date, une convention lie le Symeed au niveau du département sur la mise à disposition de locaux et sur la gestion administrative. De fait, le Symeed est uniquement porté par les collectivités finistériennes auprès desquelles il exerce un rôle de conseil et d'étude.

- **Sotraval**

Cette Société Publique Locale (SPL) est détenue à 100 % par un groupement de collectivités territoriales du Nord Finistère, comptant ainsi plus de 500 000 habitants.

Morlaix Communauté en est actionnaire, au même titre que les 8 autres collectivités adhérentes du Nord-Finistère.

L'entreprise est organisée autour de deux entités juridiques qui lui permettent de distinguer les prestations déployées pour les collectivités actionnaires (traitement et valorisation des déchets) de celles mises en œuvre pour des clients privés et publics non actionnaires (développement des activités concurrentielles par la participation au capital de filiales). Pour faciliter la gestion administrative et porter les charge communes, une troisième entité complète le dispositif. Le nom Sotraval est le dénominateur commun de ces trois sociétés.

Sotraval est liée avec chacun de ses actionnaires par un contrat de quasi-régie portant sur le traitement des ordures ménagères (exploitation de l'UVED du Spernot à Brest) et de la sélective (exploitation du centre de tri "Triglaz" à Plouédern).

### 4. L'action marquante du service en 2021

#### *La remise en service de la déchèterie de Plougonven après les travaux de réhabilitation*

Ce site de 12 000 m<sup>2</sup>, situé au lieu-dit "Toulivinen" à Plougonven, est ouvert depuis 2005, précédemment classé à autorisation (Précédent Arrêté préfectoral du 25/04/2005).

Environ 1 200 tonnes collectées par an, soit environ 3 à 4 % des tonnages collectés sur l'ensemble des 7 déchèteries, réparties principalement comme suit en 2019 (2020 non représentative) :

- 725 tonnes de végétaux (60 %),
- 246 tonnes d'encombrants (21 %),
- 92 tonnes de gravats (8 %),
- 137 tonnes : toutes les autres filières (11 %).

La mise en conformité de la déchèterie de Plougonven fait suite à une étude préalable menée entre 2015 et 2016 pour déterminer la pertinence de conserver 7 déchèteries sur le territoire communautaire. Il en est ressorti qu'au final, la collectivité :

- conservera 5 des déchèteries actuelles (Morlaix, Lanmeur, Taulé, Plourin-lès-Morlaix et Plougonven),
- en fermera 2 (Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) au moment de l'ouverture d'une nouvelle déchèterie qui sera à proximité de Pleyber-Christ.

Par ailleurs, suite à l'évolution de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), la déchèterie de Plougonven a été mise en conformité afin de répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté ministériel du 26/03/2012 en vigueur (Nouvel Arrêté préfectoral du 07/01/2019).

Après 8 mois de travaux de réhabilitation (de septembre 2020 à mars 2021), la déchèterie de Plougonven a rouvert ses portes au public le 06/04/2021.

Accès général de la déchèterie de Plougonven



Les travaux concernent une amélioration des conditions d'accueil des usagers, de sécurisation du stockage des différentes filières :

- Création d'un bâtiment en dur (surface utile de 115 m<sup>2</sup>), permettant désormais d'y accueillir en toute sécurité et à l'abri :
  - l'ensemble des différentes filières de déchets spécifiques : les D3E (réfrigérateurs, four micro-ondes, écrans, petit électroménager...), les huiles usagées (sous préau), l'ensemble des DDS (produits chimiques, peintures, solvants, acides, bases...), tubes néons, lampes fluo-compactes...
  - une zone réemploi (9,2 m<sup>2</sup>) qui permettra d'accueillir :
    - la collecte des vieux papiers papiers/journaux pour valorisation avec l'association Terre d'Espoir,
    - à terme, les objets pouvant trouver une seconde vie (structures du territoire œuvrant sur le réemploi). D'où l'importance cruciale de poursuivre le développement de filières de valorisation avec un tri qui sera toujours plus poussé dans les apports des usagers sur les différents sites,
    - plusieurs nettes améliorations sont à noter sur la partie aération, protection contre le risque incendie (parois & portes coupe-feu) et protection de l'environnement avec une rétention suffisamment dimensionnée en cas de déversement accidentel (4 cuves souterraines séparées de 3 à 6 m<sup>3</sup>),
  - sécurisation de l'ensemble des ouvertures et des fermetures du bâtiment,
  - enfin, les conditions de travail des agents d'accueil de déchèterie n'ont pas été omises avec un bureau (13 m<sup>2</sup>) et des sanitaires (10,90 m<sup>2</sup>) qui viendront améliorer leur quotidien (précédemment en bungalow).
- Création d'un sens unique de circulation et dissociation véhicules légers/véhicules poids lourds par une voirie lourde spécifique sur la partie haut-de-quai, à l'arrière du bâtiment, pour réaliser les évacuations en s'affranchissant de tout risque de co-activité entre prestataires de valorisation et usagers.
- En partenariat avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, mise en place d'un caisson dédié pour la collecte et le traitement des meubles (canapés, tables, chaises, étagères...). Objectif : poursuivre l'amélioration de la valorisation des déchets apportés. Cet apport est estimé à environ 80 tonnes/an (dévoisement des bennes tout-venant et ferraille - à coût 0 pour Morlaix Communauté).

- Léger agrandissement de la plateforme de réception des déchets verts (environ +350 m<sup>2</sup>, soit environ 1 350 m<sup>2</sup> au total) et réfection d'une partie de la voirie. Modularité qui permettra à terme :

- d'effectuer des tests de sur-tri au sein des flux suivants :
  - déchets inertes,
  - déchets verts,
- de mettre à terme à disposition des usagers du compost normé.

- Création en contre-bas d'un bassin de rétention spécifique de 184 m<sup>3</sup> pour les eaux pluviales, avec déboureur/séparateur d'hydrocarbures en amont et ayant également la fonction de pouvoir contenir les eaux d'extinction en cas d'incendie.

- Clôture complète et éclairage du site.

- Génie civil pour mise en place à terme des équipements suivants :

- vidéo-protection,
- contrôle d'accès.

Au total, ces travaux de réhabilitation représentent un investissement d'environ 700 k€ TTC.

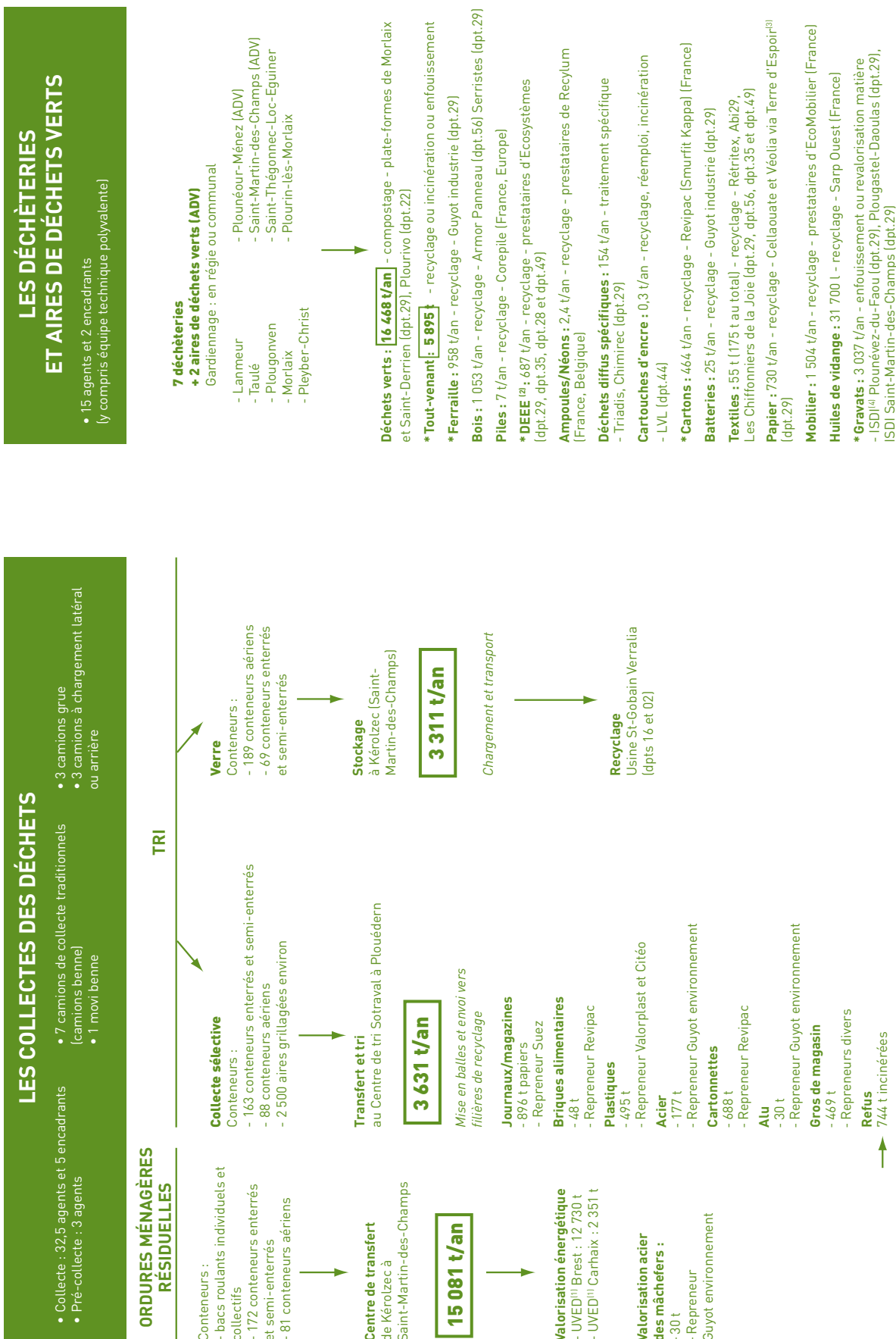
Accès aux bennes de dépôts



Bâtiment d'accueil et locaux de stockage



## PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE DÉCHETS



<sup>(a)</sup>Unité de Valorisation Énergétique des Déchets <sup>(b)</sup> Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques <sup>(c)</sup> Cabanons déchèteries + autres lieux de collecte <sup>(d)</sup> Installation de Stockage des Déchets Inertes \* Y compris ressources